

Cour fédérale



Federal Court

Date : 20250103

Dossier : T-2158-16

Référence : 2025 CF 16

Ottawa (Ontario), le 3 janvier 2025

En présence de madame la juge McDonald

RECOURS COLLECTIF

ENTRE :

A.B. ET JEAN-PIERRE ROBILLARD

demandeurs

et

SA MAJESTÉ LE ROI

défendeur

ORDONNANCE

VU l'ordonnance rendue par la Cour le 20 décembre 2024 (2024 CF 2060) autorisant la présente instance comme recours collectif et approuvant l'accord de règlement final;

ET VU la demande présentée par les parties voulant que la date d'approbation indiquée dans l'accord de règlement final soit réputée le 10 janvier 2025 et non le 20 décembre 2024, de manière à assurer la mise en œuvre du plan relatif aux avis sans interruption pendant la période des Fêtes;

ET VU le consentement des parties à la demande;

LA COUR ORDONNE QUE la date d'approbation indiquée dans l'accord de règlement final est le vendredi 10 janvier 2025.

"Ann Marie McDonald"

Juge